

UNION FRANÇAISE DE LETHWEI & BANDO

13 RUE DE VILLARD DE LANS

38000, GRENOBLE



Les obligations du coach concernant les cours UFLB

Ce document définit les obligations minimales et impératives applicables aux coaches, instructeurs et responsables de cours affiliés à l'Union Française de Lethwei-Bando (UFLB).

Il s'appuie sur les pratiques courantes des fédérations sportives françaises, les exigences assurantielles et les règles de sécurité reconnues dans les sports de combat.

1. Obligation de certificat médical

Tout pratiquant participant aux cours UFLB doit obligatoirement fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports de combat, en cours de validité.

Le coach est tenu de vérifier l'existence et la validité de ce certificat avant toute participation aux entraînements.

En l'absence de certificat médical valide, l'accès au cours doit être refusé.

2. Règles d'hygiène, de sécurité et de comportement du pratiquant

Afin de garantir la sécurité de tous :

- Aucun bijou ni piercing ne doit être porté pendant l'entraînement.
- L'usage de parfum fort est interdit.

Telephone; +33 656 674 180 Mail; uflblethweibando@gmail.com

Web; www.letthwei-bando.fr. Siret 98983161500012. RNA; W381029151.

UNION FRANÇAISE DE LETHWEI & BANDO

13 RUE DE VILLARD DE LANS

38000, GRENOBLE

- Le pratiquant doit signaler au coach le port de lentilles de contact ou toute condition particulière pouvant affecter la sécurité.

Le non-respect de ces règles entraîne l'exclusion temporaire ou définitive du cours, sous la responsabilité du coach.

3. Tenues et protections obligatoires – BKB & Lethwei amateur

Les tenues et protections doivent être strictement conformes aux pratiques UFLB en Boxe Birmane Kickboxing (BKB) et Lethwei amateur.

Lors de tout échange technique, assaut ou mise en situation :

- Les protections sont obligatoires et complètes.

- Le port du casque avec protection visage est impératif pour tout échange.

Le coach et le pratiquant ont l'obligation de maintenir un niveau de sécurité maximal.

En cas de non-respect de ces règles, et notamment en cas d'accident survenu dans des conditions non conformes, la responsabilité de l'UFLB ne saurait être engagée.

4. Qualification et diplôme du coach

Tout cours UFLB doit être dirigé par un coach titulaire, a minima, d'un diplôme fédéral UFLB d'instructeur.

À défaut :

- Le club engage pleinement sa responsabilité civile et pénale.

- Aucune reconnaissance fédérale du cours ne pourra être invoquée.

Le coach doit être en mesure de présenter son diplôme sur demande.

5. Vérification de la licence du pratiquant

Le coach est tenu de vérifier que chaque pratiquant est bien licencié dans la discipline exacte qu'il pratique.

Cette obligation est particulièrement importante dans les clubs pluridisciplinaires.

Telephone; +33 656 674 180 Mail; uflblethweibando@gmail.com

Web; www.letlwei-bando.fr. Siret 98983161500012. RNA; W381029151.

UNION FRANÇAISE DE LETHWEI & BANDO
13 RUE DE VILLARD DE LANS
38000, GRENOBLE

Un pratiquant non licencié dans la discipline concernée est considéré comme non couvert par l'assurance fédérale.

6. Cas des licences tardives ou limitées aux compétiteurs

Pour les clubs qui :

- Licencient les pratiquants tardivement,
- Ou ne licencient que les compétiteurs,

Il est impératif de disposer, a minima, d'une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des élèves à l'entraînement.

Deux situations existent :

- Soit tous les élèves sont assurés à l'entraînement par une assurance valide,
- Soit aucune assurance n'est en place, ce qui engage entièrement et exclusivement la responsabilité du club et de ses dirigeants.

7. Responsabilité générale du coach

Le coach est responsable :

- Du respect des règles de sécurité,
- De l'encadrement adapté au niveau des pratiquants,
- De la prévention des risques,
- De l'application stricte des règlements UFLB.

Tout manquement peut entraîner des sanctions disciplinaires fédérales et engager la responsabilité civile ou pénale du coach et du club.

Ce document s'inscrit dans une logique de protection des pratiquants, des coaches, des clubs et de l'UFLB.